



Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les petites entreprises qui exportent pour la première fois ou qui veulent pénétrer un nouveau marché à trouver et à exploiter des débouchés pour leurs produits et services ainsi que des occasions de soumissionner pour des projets d'immobilisations à l'étranger. Le PDME assume à cette fin une part des coûts et des risques liés à la mise en œuvre des plans établis par ces entreprises pour accroître leurs ventes à l'exportation. Il absorbe aussi une partie des frais de préparation des soumissions pour d'importants projets d'immobilisations à l'étranger. Enfin, le PDME aide les associations commerciales à représenter leurs entreprises membres et à faire la promotion de l'ensemble des produits et services offerts par ces dernières sur le marché international.